



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 16-sept.-2014

Date de révision 09-juin-2015

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	Dykem Brite-Mark Jumbo, all colors
Numéro de pièce	Black (77002), Blue (77001), Green (77007), Orange (77005), Red (77006), White (77003), Yellow (77004)
Code de la formule	B047M (Black), B053M (Blue), B054M (Green), B055M (Orange), B056M (Red), B045M (White), B046M (Yellow)
No. ONU	UN1263
Utilisation recommandée	Marqueur à base de solvant

Adresse Fournisseur

ITW PRO BRANDS
805 E. Old 56 Highway
Olathe, KS 66061
TEL: 1 800 443-9536

Téléphone en cas d'urgence 800 535-5053 Infotrac

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES
Peut causer de la somnolence et des étourdissements
Contient un cancérigène connu ou suspecté
Contient un mutagène connu ou suspecté

Aspect opaque, Faible viscosité. Varie **État physique** Liquide. **Odeur** douce

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Peau

Risque d'irritation.

Inhalation

Peut causer de la somnolence et des étourdissements

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques

Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation. Le noir de carbone a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Conditions médicales aggravées Système nerveux central. Troubles visuels pré-existant. Troubles hématologiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système lymphatique Poumons.

Interactions avec d'autres produits chimiques La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Éther monométhyle de propylèneglycol	107-98-2	30-60
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	10-30
Noir de carbone	1333-86-4	7-13
Acétate de n-butyle	123-86-4	5-10
Silice	7631-86-9	1-5
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	1-5
1,2,4 Trimethylbenzene	95-63-6	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Protection pour les secouristes Enlever toute source d'inflammation. Utiliser un équipement de protection personnelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Inflammable ; risque d'ignition par la chaleur, les étincelles ou les flammes.

Point d'éclair 89 °F / 31.7 °C
Méthode Vase clos TAG

Moyen d'extinction approprié Poudre chimique d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Oui

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Inflammable Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA Danger pour la santé 2 Inflammabilité 3 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques -

HMIS Danger pour la santé 2* Inflammabilité 3 Danger physique 0 Précautions individuelles X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Enlever toute source d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Petit déversement : Utiliser un matériau non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Déversement important : Pomper ou transférer sous vide le produit déversé dans des contenants propres pour récupération. Absorber le produit non récupérable.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides posent un risque possible de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder des contenants.
Entreposage	Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir loin des produits incompatibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 360 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 540 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 540 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	IDLH: 1750 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ (vacated) TWA: 150 ppm (vacated) TWA: 710 mg/m ³ (vacated) STEL: 200 ppm (vacated) STEL: 950 mg/m ³	IDLH: 1700 ppm TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³
Hydroxyde d'aluminium 21645-51-2	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction	-	
Silice 7631-86-9	10 mg/m ³	20 mppcf TWA; ((80))/(% SiO ₂) mg/m ³)	IDLH: 3000 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6	TWA: 25 ppm	(vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 125 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
Solvant Stoddard 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³

OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes protectrices contre les projections de produits chimiques.

Protection de la peau et du corps Risque de contact : Gants résistants aux produits chimiques. Bottes. Tablier

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	opaque, Faible viscosité. Varie.	Odeur	douce.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Liquide
pH	Pas d'information disponible.	Méthode	Vase clos TAG
Point d'éclair	89 °F / 31.7 °C	Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.	Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition	84.4 °C / 184 °F	Limites d'inflammation dans l'air	
		Supérieure	10.9
		Inférieure	1.5
Densité	> 1 @ 70°F	Solubilité dans l'eau	légèrement soluble
Solubilité	Pas d'information disponible.	Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.	Densité gazeuse	> 1 (air = 1)
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	B047M Black: 64.8% B054M Green: 67.67% B045M White: 53.74% B056M Red: 71.00% B053M Blue: 70.01% B046M Yellow: 67.52% B055M Orange: 67.48%	VOC (g/l)	B047M Black: 648 g/L B054M Green: 718 g/L B045M White: 674 g/L B056M Red: 717 g/L B053M Blue: 719 g/L B046M Yellow: 710 g/L B055M Orange: 694 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides forts. Agents réducteurs Alcalis forts.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux	oxydes d'azote (NOx). Oxydes de carbone Suie. Fumée
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Peut causer de la somnolence et des étourdissements
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Risque d'irritation.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Acétate d'éther monométhylrique de propylèneglycol	= 8532 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5321 mg/m ³
Éther monométhylrique de propylèneglycol	= 5200 mg/kg (Rat)	= 13000 mg/kg (Rabbit)	> 24 mg/L (Rat) 1 h = 54.6 mg/L (Rat) 4 h
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	
Acétate de n-butyle	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 391 ppm (Rat) 4 h
Hydroxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Silice	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 4 h
1,2,4 Trimethylbenzene	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h
Naphte de pétrole, aromatique léger	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
Silice	= 3160 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Toxicité chronique

Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation. Le noir de carbone a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérigènes.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Titane(dioxyde de)		Group 2B	-	-
Noir de carbone	A3	Group 2B	-	X
Silice		Group 3		

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 – Cancérigène chez l'animal

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

effets mutagènes

Peut induire des anomalies génétiques

Effets sur l'organe-cible

Sang. Système nerveux central. Yeux. Poumons. Système lymphatique. Appareil respiratoire. Peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Éther monométhyle de propylène glycol		LC50 96 h: 4600-10000 mg/L static (Leuciscus idus) LC50 96 h: = 20.8 g/L static (Pimephales promelas)		EC50 48 h: = 23300 mg/L (Daphnia magna)
Noir de carbone				EC50 24 h: > 5600 mg/L (Daphnia magna)
Acétate de n-butyle	EC50 72 h: = 674.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 17 - 19 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 100 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 62 mg/L static (Leuciscus idus)	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	EC50 24 h: = 72.8 mg/L (Daphnia magna)
Silice	EC50 72 h: = 440 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 5000 mg/L static (Brachydanio rerio)		EC50 48 h: = 7600 mg/L (Ceriodaphnia dubia)
1,2,4 Triméthylbenzene		LC50 96 h: 7.19 - 8.28 mg/L flow-through (Pimephales promelas)		EC50 48 h: = 6.14 mg/L (Daphnia magna)
Nom Chimique		log Pow		
Éther monométhyle de propylène glycol		-0.437		
Acétate de n-butyle		1.81		
1,2,4 Triméthylbenzene		3.63		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

US EPA Numéro de déchet

D001
U239

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Acétate de n-butyle	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Paint
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1263, Paint, 3, III
Numéro du guide des interventions d'urgence 128

TDG

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Paint
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1263, Paint, 3, III

MEX

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Description	UN1263, Paint, 3, III

ICAO

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Description	UN1263, Paint, 3, III

IATA

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)	3L
Description	UN1263, Paint, 3, III

IMDG/IMO

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-E
Description	UN1263, Paint, 3, III, (31.7°C c.c.)

RID

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN1263, Paint, 3, III

ADR

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN1263, Paint, 3, III, (D/E)

ADN

Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	163, 640E, 650
Description	UN1263, Paint, 3, III
Quantité limitée	5 L
Ventilation	VE01

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

Inventaires internationales**Légende**

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
1,2,4 Trimethylbenzene	95-63-6	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Acétate de n-butyle	5000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Acétate de n-butyle	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	Carcinogen
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther monométhyle de propylèneglycol	X	X	X		X
Titane(dioxyde de)		X			X
Noir de carbone	X	X	X	X	X
Acétate de n-butyle	X	X	X		X
1,2,4 Trimethylbenzene	X	X	X	X	X

Règlements internationaux

Mexique - classe

Risque sérieux, classe 3

Nom Chimique	État cancérigène	Limites d'exposition
Titane(dioxyde de)		Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: STEL 20 mg/m ³
Noir de carbone		Mexico: TWA 3.5 mg/m ³ Mexico: STEL 7 mg/m ³

Acétate de n-butyle		Mexico: TWA 150 ppm Mexico: TWA 710 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 950 mg/m ³
1,2,4 Trimethylbenzene		Mexico: TWA 25 ppm Mexico: TWA 125 mg/m ³ Mexico: STEL 35 ppm Mexico: STEL 170 mg/m ³
Solvant Stoddard		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques

D2B Matières toxiques



Component	NPRI
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6 (1-5)	X

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par	Bonne gestion des produits 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501
Date d'émission	16-sept.-2014
Date de révision	09-juin-2015
Note sur la révision	Modification à la composition
Clause de non-responsabilité	

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité